

Le ministère met à la disposition des prospecteurs, des géologues, des ingénieurs et des exploitants miniers, des laboratoires bien outillés, dotés d'appareils intéressant la minéralogie, la pétrographie, la préparation du minerai, les analyses humides ou à sec, la spectrographie ou la radiographie. On y détermine gratuitement la qualité et la nature des minéraux, mais l'analyse de la teneur est assujettie à un droit. La loi des mines prévoit l'émission de coupons gratuits à utiliser par les prospecteurs en paiement de ces analyses. La province a autorisé l'établissement de laboratoires de recherches et d'une usine d'essai en vue d'aider les entreprises minières et métallurgiques dans les questions de procédés et de méthodes d'extraction, de traitement et d'utilisation du minerai.

Le ministère s'occupe de cartographie et d'inspections géologiques. Ce travail est accompli par deux divisions: l'une est chargée des levés de reconnaissance, l'autre effectue la cartographie détaillée des régions minières et l'étude de gisements ou de terrains particuliers. Les rapports publiés d'après ces recherches sont distribués gratuitement sur demande. Durant la saison propice, environ 40 équipes dirigées par des géologues ou des ingénieurs miniers travaillent dans diverses régions de la province. Dans cinq régions minières se trouvent des bureaux, dirigés par des géologues à demeure, où l'on recueille, conserve et compile des renseignements géologiques, fruits d'explorations minières. Le public peut obtenir des exemplaires de cette documentation. De plus, quatre autres équipes pratiquent des relevés hydrogéologiques, en vue, principalement, d'aider les municipalités à résoudre leurs problèmes d'approvisionnement en eau.

Le ministère emploie des inspecteurs qui veillent à l'application des règlements concernant la sécurité des ouvriers des exploitations minières. Trois postes ambulants de secours aux mineurs se tiennent en alerte et l'on applique, partout dans la province, un programme d'instruction visant les secours à donner aux mineurs.

Dans le domaine de l'enseignement au profit des prospecteurs, l'Université Laval et l'Université de Montréal donnent chaque année des cours de cinq semaines et on donne des conférences à divers endroits de la province. On offre chaque année des bourses universitaires aux étudiants méritants, diplômés ou non encore diplômés en génie minier, en géologie et en métallurgie, en vue de contribuer ainsi à la formation d'ingénieurs compétents au bénéfice de l'industrie minière.

Ontario.—Le ministère des Mines offre une foule de services aidant directement l'industrie minière de la province. La *Division des terres minières* s'occupe de toutes les questions concernant l'enregistrement des concessions minières, l'évaluation des travaux, etc., et l'établissement des titres de propriétés minières. Pour rendre service aux milieux miniers, on dresse des cartes de townships particuliers, les tenant à jour de façon qu'elles indiquent les concessions disponibles et les concessions enregistrées et brevetées. Les greffiers régionaux des mines occupent des bureaux aux points les plus commodes dans la province. La *Division de la géologie* s'occupe continuellement de cartographie et d'investigations géologiques. Des rapports détaillés et des cartes géologiques des régions examinées sont mis à la disposition du public. Un programme a été entrepris, de concert avec la Commission géologique du Canada, au cours duquel toute la province sera cartographiée grâce à une série de relevés aériens au magnétomètre. Dans bien des régions productives de la province, des géologues à demeure s'occupent de recueillir et de mettre à la disposition du public des renseignements concernant la situation géologique, les recherches effectuées et l'exploitation au sein de leur région. Un géologue spécialisé dans les minéraux industriels examine les gisements de ce genre, étudie les méthodes de traitement et de récupération des minéraux, et recueille les données sur les usages, les normes et les débouchés de ces produits. Au cours de l'hiver, des cours d'instruction sont offerts aux prospecteurs à divers centres de la province.

La *Division des laboratoires* effectue à forfait des analyses par procédé humide et des essais pour établir le contenu métallique et rocheux des échantillons et rend gratuitement le même service aux détenteurs de coupons valides d'essai émis en vue de l'évaluation des spécimens prélevés sur les concessions minières. Les *Temiskaming Testing Laboratories*,